

ASSEMBLÉE NATIONALE

21 mars 2013

ELECTION DES CONSEILLERS DÉPARTEMENTAUX, DES CONSEILLERS MUNICIPAUX,
DES CONSEILLERS COMMUNAUTAIRES ET MODIFICATION DU CALENDRIER
ÉLECTORAL - (N° 828)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 19

présenté par
M. Popelin

ARTICLE 3

À la seconde phrase de l'alinéa 3, supprimer le mot :

« également ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.